Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 12 (1920)

Heft: 3

Rubrik: Dans les fédérations syndicales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les difficultés techniques qui empêchèrent bien souvent les délégués de s'entendre et qui eurent une influence défavorable sur les décisions. Il est évident qu'une conférence à laquelle participèrent des représentants de plus de 40 pays, dont les usages et coutumes sont si dissemblables et parlant au moins dix langues différentes, est un appareil fort lourd et difficile à manœuvrer. Il y a de plus les traductions et la mode américaine-anglaise de diriger les séances qui semblaient très singulières à de nombreux délégués. Ces difficultés ne disparaîtront jamais des conférences internationales; c'est tout au plus si on peut les réduire à un minimum.

Nous reviendrons dans un article spécial sur la situation en Amérique et surtout sur le mouvement ouvrier des Etats-Unis. Nous constatons au préalable que l'Amérique ne souffre aucunement d'un manque de denrées, mais dissipe plutôt un grand nombre de marchandises que nous pourrions fort bien utiliser en Eu-

Pour ce qui concerne le mouvement ouvrier, nous croyons que ce dernier est bien plus avancé, aussi bien pour ce qui concerne l'organisation que les effectifs, que cela semble être réellement le cas. Nous remarquons d'ailleurs qu'en moyenne l'ouvrier américain est aujourd'hui encore dans une meilleure situation économique que les traavilleurs de la plupart des pays euro-péens. Par contre, nous n'avons pas trouvé la liberté et les institutions démocratiques que l'on se plaît à vanter. Un vent réactionnaire souffle actuellement en Amérique et le traitement que l'on a infligé là-bas aux organisations des mineurs et à celles des ouvriers des aciéries aurait certainement provoqué une émeute dans la plupart des Etats de l'Europe. Les Américains n'entrent que maintenant dans une phase de luttes que l'on peut considérer comme surmontée chez nous.

Malgré tout, la classe ouvrière européenne doit, bien plus que jusqu'ici, suivre avec intérêt ce qui se passe en Amérique, étudier et chercher à connaître la situation américaine, s'occuper en un mot avec plus

d'attention de l'ouest lointain.



Dans les fédérations syndicales

Personnel des banques. — Le mouvement du personnel des banques de la place de Zurich occupe fort le public. Non seulement la réglementation des salaires, mais c'est également le droit revendiqué par les employés de collaborer à l'administration qui met aux chefs de banques martel en tête. Jusqu'ici, ils régnaient en despotes et espéraient bien sauvegarder toute leur autorité à l'aide de quelques fidèles mameluks parmi leur personnel. Mais voilà que la fédération du personnel les attaque avec vigueur. Le gouvernement zurichois, qui doit intervenir entre les parties, semble comprendre sa tâche en se faisant le défenseur des grandes banques.

Dans ces circonstances, une entente est peu probable, malgré toutes les concessions faites par le per-

sonnel.

Cheminots. — La loi sur le temps de travail des cheminots est en circulation aux Chambres fédérales. Une noble ardeur semble régner parmi les élus du peuple pour empirer de plus en plus cette loi. Rien d'étonnant si les cheminots perdent patience. Si l'on ajoute encore la manière dont est traitée la question des allocations de renchérissement pour 1920, on dirait presque qu'au lieu de l'abaissement des prix que l'on avait promis, on travaille pour l'abaissement des salaires.

Afin de parer au renchérissement toujours croissant, l'Union fédérative demandait une allocation uniforme de 2800 francs pour tout le personnel. Le conseil d'administration des C. F. F. propose par contre:

a) une allocation de base de 70 pour cent pour les salaires jusqu'à et y compris 3600 francs, avec une diminution de un pour cent pour chaque traitement plus élevé de 300 francs, ou une fraction de 300 francs, jusqu'à un minimum de 50 pour cent du traitement, minimum de l'allocation de base 1750 francs, maximum 6000 francs; b) en outre, une allocation pour enfants de 100 francs par an et par enfant du personnel marié ayant un traitement jusqu'à et y compris 4500 francs. Si le traitement comporte plus de 4500 francs, l'allocation pour enfants se réduit de 5 francs pour chaque 100 francs du traitement ou une fraction de ce montant; c) allocations locales, pour les localités de plus de 100,000 habitants, 500 francs; pour celles de 50,000 à 100,000 habitants 400 francs; pour celles de 5000 à 50,000 habitants 30 francs. Si le traitement est le même, le montant total de l'allocation de renchérissement ne devra pas être moindre que celle accordée pour 1919.

Ces propositions ont été acceptées en substance par le Conseil fédéral, seule l'allocation pour enfants a été

augmentée de 20 francs.

Le plus caractéristique de cette réglementation est que l'on procède de nouveau selon le proverbe: Celui qui a beaucoup, obtiendra plus encore. Les ouvriers et employés les plus mal payés reçoivent moins qu'il avait ete demandé; les «hauts» fonctionnaires recevront, outre les allocations pour enfants et l'allocation locale, une allocation de renchérissement jusqu'au montant de 6000 francs.

De nombreuses assemblées du personnel ont déjà eu lieu dans tout le pays et ont protesté unanimement contre les décisions du Conseil fédéral.

Si un conflit devait éclater à cause de ces revendications si justifiées des cheminots, ils pourront compter sur l'appui de toute la classe ouvrière.

Ouvriers sur bois. — Les parqueteurs de toute la Suisse allemande sont en grève. La revendication principale est l'abolition du travail aux pièces.

Une grève qui avait éclaté à St-Imier a pu être liquidée par l'intervention des autorités communales

sur la base suivante:

Le temps de travail est immédiatement réduit à 52 heures par semaine et sera payé pour 60 heures en se basant sur le salaire à l'heure du 31 décembre 1919.

La semaine de 48 heures entrera en vigueur le

avril 1920 avec compensation de salaire.

Les représailles sont interdites.

L'interdit qui pesait sur le vallon de St-Imier est

Le samedi après-midi libre sera introduit pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février. Cette disposition n'est pas valable pour les charpentiers, dont le temps de travail, en considération du climat, est de 52 heures par semaine en été et de 45 heures en hiver.

Cette convention est valable jusqu'au 31 mars 1920; à partir de cette date, la convention nationale sera

intégralement appliquée.

Cette grève dura près de quatre semaines.

Employés de la poste. — La lutte concernant l'ad-hésion à l'Union syndicale vient de se terminer par la votation générale au sein de la fédération des employés de la poste fédérale. 8049 bulletins de vote furent distribués. Ont été recueillis 6727, dont 59 blancs et 136 non valables. Ont voté pour l'adhésion 2357 membres, contre l'adhésion 4157. La majorité des adversaires est donc considérable. Les sections suivantes ont donné des majorités pour l'entrée dans l'Union syndicale: Aarau, Bâle, Berne, Winterthour, Zurich, Genève, Le Locle, Lugano. Les sections suivantes ont eu de grandes majorités contre l'adhésion: Buchs, Bienne, Coire, Davos, Emmental, Engadin, Fürstenland, Oberaargau, Haut-Valais, Hérisau, Lucerne, Oberland bernois, Olten, Rapperswil, Rorschach, Vallée du Rhin, Schaffhouse, Soleure, St-Gall, St-Fiden, Thurgovie, Wil, Zoug, Zurich-Campagne, Delémont, Fribourg, Lausanne, Neuchâtel, Porrentruy, Tavannes, Bellinzona et Locarno. La Chaux-de-Fonds a repoussé l'adhésion à une voix de majorité.

Peintres et plâtriers. — Selon le rapport du comité central, l'année 1919 boucle avec un effectif de 2502 membres. La fédération a atteint ainsi l'effectif le plus élevé d'avant-guerre. A titre de comparaison nous mentionnons les chiffres des années de guerre: 1914: 1487 membres; 1915: 706 membres; 1916: 703 membres; 1917: 944 membres; 1918: 1968 membres. Les recettes de cotisations ont été en 1919 de fr. 77,457.01. Les dépenses principales se répartissent sur: le supplément au secours de maladie 4180 fr., le secours de décès 850 fr., mouvements de salaire 36,890 fr., propagande 7631 fr., administration 7380 fr. La fortune de la fédération est de 59,000 fr.

Le rapport annuel a été terminé avec une promptitude qui mérite des éloges, si bien que l'assemblée des délégués a déjà pu avoir lieu à la fin de janvier. Parmi les affaires traitées à ce congrès, ce fut la fusion des fédérations du bâtiment qui occupa le plus les délégués. Le comité central présenta une résolution disant qu'en principe l'assemblée des délégués se plaçait sur le terrain de la fusion, mais que les conditions préliminaires, l'adhésion des ouvriers sur bois, n'étaient pas encore remplies pour y donner suite immédiatement. La résolution exige aussi l'adhésion des ouvriers métallurgistes occupés dans les branches du bâtiment. Cette résolution fut acceptée par 32 contre 22 voix. La minorité voulait que la fusion avec les ouvriers du bâtiment, les charpentiers et les travailleurs de la pierre ait lieu immédiatement. Cette décision sera encore soumise à la votation générale des membres. Celle-ci aura lieu le 5 mars.

Employés de l'Etat du canton de Berne. — Cette fédération a rejeté à son assemblée générale de janvier la proposition d'adhérer à l'Union syndicale.

Ouvriers du textile. — La grève du personnel de la filature Stroppel, à Turgi, à laquelle participèrent 145 travailleurs, s'est terminée après une durée de sept semaines par une entente. Les congrediements demandés ne furent pas accordés, par contre le personnel obtint une augmentation de salaire de 6 francs par semaine pour 120 ouvriers.

La grève de Lotzwil (Rauch & Leutenegger) put de même, après une durée d'un mois, être liquidée avec un modeste succès. Une augmentation de salaire de fr. 4.80 par semaine fut obtenue.

On reproche à cette occasion au conseiller d'Etat bernois Tschumi d'avoir engagé les ouvriers à reprendre le travail en leur assurant que tous les ouvriers seraient repris. Mais cette promesse n'a pas été tenue et le personnel a été honteusement trompé. Neuf ouvriers furent jetés sur le pavé.

La grève de l'établissement du Dr Landolt à Zofingue, à laquelle participèrent 12 ouvriers, se termina par le congédiement de quatre ouvriers et une augmentation de salaire de 3 fr. par semaine pour les autres.

Le personnel de la maison Wenk & Cie, à Bäretswil, obtint une augmentation de salaire de 4 fr. par semaine après trois jours de grève.

Mouvement syndical international

Allemagne. — La Fédération des ouvriers du bâtiment projette la création d'une organisation unifiée pour toute l'Allemagne. Elle propose de réunir les fédérations centrales des ouvriers manuels et intellectuels en une fédération allemande des ouvriers du bâtiment.

Toutes les sections de la même profession formeraient une section nationale, par exemple les maçons, les peintres, les contremaîtres, etc. Les dirigeants de ces syndicats formeraient le comité fédéral.

Cette nouvelle association aurait comme but principal de développer la socialisation des entreprises du bâtiment et des constructions de logements.

Le comité fédéral créera à cet effet des offices d'enquêtes et d'enseignement et remplira toutes les tâches qui dépassent les compétences des syndicats, rassemblera des capitaux pour l'exploitation des entreprises socialisées.

Le Cheminot allemand communique que depuis la fin de la guerre le nombre des ouvriers s'est augmenté de 70,000 à 160,000. Malgré tout, le matériel roulant a diminué de plus en plus. L'administration des chemins de fer rend le personnel partiellement responsable de cet état de chose et s'est décidé, après que les ouvriers eurent refusé de travailler aux pièces, à fermer un certain nombre de grands ateliers. Un contrat collectif vient d'être conclu avec la fédération.

Le comité des cheminots adresse un appel sévère aux membres qui, sans tenir tompte des principes syndicaux, ont introduit des actions particulières ou fait de la résistance passive, portant ainsi un grave préjudice, non seulement à la cause des cheminots, mais encore au peuple allemand.

Actuellement, la situation se présente ainsi: lors de la réouverture des ateliers il est fait un choix parmi le personnel et seuls sont engagés ceux des ouvriers qui reconnaissent les conditions de travail convenues.



Prévoyance populaire suisse, Bâle

Assurance populaire mutuelle

Pendant le mois de décembre 1919, il est parvenu à la Prévoyance populaire 242 propositions d'assurance représentant une somme assurée de 407,050 francs, ce qui porte à 1809 le nombre des propositions reçues depuis l'entrée en activité de l'établissement (1er décembre 1918) jusqu'à fin 1919, et à 5,337,570 francs le montant du capital assuré.

Le premier exercice annuel a pris fin le 31 décembre 1919. Le rapport et les comptes seront discutés en février par le Conseil d'administration et publiés ensuite dans la presse. Nous communiquons, en attendant, qu'au cours de son premier exercice annuel, la Prévoyance populaire a encaissé en primes et intérêts un montant de fr. 248,115.01, et qu'elle a payé, à la suite de 8 décès survenus, une somme totale de fr. 17,995.95



Bibliographie

Aux camarades qui lisent l'allemand nous leur recommandons de lire: Von den Leuten abseits de Pierre Bratschi, du bureau central des métallurgistes. C'est un excellent volume de fine observation de la vie des ouvriers. On peut se le procurer à la librairie des métallurgistes, Kapellenstrasse, 6, Berne.